

AR PREFECTURE

005-210500237-20151216-DEL20151216198-DE
Regu le 21/12/2015

VILLE DE BRIANÇON



N° DEL 2015.12.16/198

CONVOCAATION

Date	10/12/2015
Affichage	10/12/2015

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	28	32

THÈME : PATRIMOINE 5

**OBJET : AMENAGEMENT ET SCENOGRAPHIE
DU CIAP/ESPACE VALLEEN – DEMANDES
DE SUBVENTIONS.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mercredi 16 décembre 2015** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

Étaient Représentés :

MARTINEZ Gilles pouvoir à DJEFFAL Mohamed
KHALIFA Daphné pouvoir à FROMM Gérard.
MONIER Bruno pouvoir à GRYZKA Romain
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro

Absents-Excusés :

MARTINEZ Gilles, KHALIFA Daphné, MONIER Bruno, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed

Rapporteur : Yvon AIGUIER.

1. LE CONTEXTE

Dans le cadre de la convention «Villes et Pays d'art et d'histoire» en cours de renouvellement, la commune de Briançon s'est engagée à créer un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP).

La création d'un tel équipement permettra de développer l'attractivité culturelle du territoire briançonnais en venant enrichir le nombre d'équipements culturels existants, dont la présence est encore faible aujourd'hui. La création d'un CIAP répond également à la stratégie de l'Espace Valléen du Briançonnais – axe 1 Structuration de la complémentarité de l'offre touristique – objectif spécifique 2 Diversifier et désaisonnaliser les activités.

Depuis 25 ans, la commune de Briançon a construit une image de destination touristique basée sur la qualité des paysages et son patrimoine culturel bâti. Le CIAP renforcera donc cette stratégie de développement touristique et patrimonial.

En effet, une analyse des retombées économiques et sociales des actions culturelles et patrimoniales sur le département a révélé que la culture participait de manière significative au développement économique du territoire

Le renforcement de la politique culturelle ne pourra qu'amplifier ce phénomène et créer un effet d'entraînement au niveau de l'emploi, de la fréquentation touristique et plus largement de l'image positive et compétitive du territoire.

En outre, le CIAP sera également un outil à destination de la population locale afin de lui permettre de comprendre les composantes du territoire sur lequel elle vit, et de mieux en appréhender les enjeux présents et futurs.

L'interprétation de l'architecture et du patrimoine

Trois orientations constituent les points d'appui du CIAP :

- Donner à voir
Les outils mis à disposition des publics doivent leur permettre de «voir» le territoire sous un angle nouveau en leur donnant des éléments de compréhension de leur environnement quotidien, présent et à venir.
- Dévoiler à partir de données scientifiques
Il s'agit de permettre aux visiteurs d'approcher plus justement leur environnement quotidien et de mieux appréhender les réalités et les enjeux à venir.
- Traduire
Mettre à disposition un savoir constitué n'est pas toujours une démarche suffisante pour intéresser le visiteur et lui permettre de garder en mémoire ce qu'on souhaite lui transmettre.
Les discours ne doivent pas présenter l'architecture et le patrimoine de manière hermétique au point que les visiteurs seraient incapables de les apprécier.
Il appartient à l'équipe du service du patrimoine de rendre intelligibles et faciles d'accès des données complexes, sans pour autant tomber dans une démarche de simplification réductrice.
- Interpréter avec créativité et mobiliser l'émotion
Enfin, pour favoriser la mémorisation des contenus, les dispositifs d'interprétation gagneront à intégrer des éléments qui stimulent les émotions ou les sensations du visiteur (à condition que ces éléments restent en rapport étroit avec le message scientifique).

«L'interprétation ne se contente plus d'expliquer des contenus. Elle se préoccupe aussi de leur transmission et de leur appropriation par les visiteurs. Et pour ce faire, elle n'hésite pas à faire appel au registre socio-affectif, c'est-à-dire à l'implication du visiteur en jouant sur sa sensibilité et en cherchant à créer du plaisir et de l'émotion» (Meunier et Jacobi, 1999).

Cette troisième figure de l'interprétation est centrée sur les qualités et la créativité du travail de médiation-interprétation.

L'équipement

Le CIAP proposera aux visiteurs

- Une exposition permanente

Didactique et pédagogique, l'exposition donne les clés de compréhension du territoire tant du point de vue de ses patrimoines historiques et fondateurs et ses réalités contemporaines. Ainsi, elle présente le panorama patrimonial, architectural et paysager sans omettre les aspects hétérogènes, mais en faisant apparaître les logiques qui, au fil du temps, ont produit les paysages urbains et ruraux.

- Des expositions temporaires ou «de déclinaison»

Elles contribuent à renouveler l'intérêt des publics par la création d'événements ponctuels.

Elles développent une thématique traitée plus succinctement dans l'exposition permanente, ou au contraire ouvre le propos du CIAP sur des sujets plus larges. Au service de la collectivité et des acteurs du territoire, elles proposent également de présenter les projets d'aménagement afin d'éclairer les habitants sur les enjeux forts de la politique territoriale.

- Des ateliers pédagogiques

Le service éducatif de Briançon Ville d'art et d'histoire sera accueilli dans une salle adaptée au sein du CIAP. Véritable outil de formation, il offrira un cadre pédagogique optimum pour le développement des jeunes populations.

- Un espace de rencontres

Cet espace accueillera des débats et conférences relatifs aux activités de valorisation du patrimoine et aux projets contemporains d'aménagement urbain ou paysager.

L'équipe de maîtrise d'œuvre

L'atelier CAIRN, mandataire, a constitué une équipe regroupant les compétences suivantes:

- architecture
- Économie de la construction
- Fluide (électrique, fluide, thermique, climatique)
- Acoustique
- Muséographie, scénographie ;
- Graphisme, recherche iconographique, conception multimédia, signalétique
- Éclairage, architecture d'intérieur.

Le diagnostic et l'avant-projet définitif - achevés

L'étude diagnostic a été commandée en 2014 à l'atelier Cairn dont Paul Barnoud, architecte du patrimoine ACMH est le représentant et le directeur d'études.

Située au sein de la Cité Vauban, secteur sauvegardé, l'église des Cordeliers de Briançon est désaffectée depuis la Révolution. Sa réhabilitation en centre d'interprétation de l'architecture

et du patrimoine (CIAP), constituera l'aboutissement des campagnes de restauration déjà entreprises depuis 30 ans.

L'édifice a subi dans le temps de profondes mutilations. Après plusieurs campagnes de restauration, l'installation du CIAP est l'occasion de donner au bâtiment une fonction noble en cohérence avec sa force symbolique.

Le projet a pour objectif de favoriser la cohabitation des fonctions différentes tout en dégagant l'espace nécessaire au fonctionnement du CIAP.

Le programme de l'opération des Cordeliers comprend trois aspects :

- a) la restauration intérieure et extérieure (en cours d'achèvement)
- b) des interventions de consolidation en réponse aux interrogations relatives à la stabilité de l'édifice (achevées)
- c) l'aménagement de l'église des Cordeliers en centre d'interprétation du patrimoine (à réaliser).

2. L'AMENAGEMENT ET LA SCENOGRAPHIE

La création du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine dans un édifice classé

L'importance et les spécificités du programme rendent le rez-de-chaussée de l'église insuffisant et conduisent à créer un second niveau. L'installation du CIAP dans l'église est un programme particulièrement adapté à la symbolique du lieu. Le projet s'inscrit dans une démarche d'intervention contemporaine.

L'intervention se différencie du bâti ancien et ne doit pas prêter à confusion. La matière ancienne de l'édifice n'est pas perturbée par les interventions qui sont complètement réversibles.

Le parti retenu est le principe de la boîte dans la boîte ; la structure nouvelle s'insère dans l'édifice ancien sans toucher ses parois. La nouvelle boîte, est écartée des murs et, à l'exception de quelques volumes techniques et de la salle pédagogique, reste ouverte dans le grand volume de la nef. La plus grande transparence est recherchée.

L'éclairage naturel est favorisé par le recul vis-à-vis des maçonneries anciennes. Des fentes et des arrivées de lumière zénithale permettent d'éclairer le local fermé à destination des scolaires.

L'aménagement ne se limite pas à la création de surfaces de plancher supplémentaires, il nécessite de créer des conditions de confort, de sécurité et d'accessibilité.

Plan de financement aménagement et scénographie du CIAP - Estimation AVP

Dépenses		Recettes	
Lots architecturaux	1 240 000,00 €		
Électricité SSI	127 785,00 €		
Chauffage et ventilation	170 000,00 €	Région 20%	397 256,00 €
Sanitaire	8 000,00 €	DRAC (VPAH) 7,39 %	146 685,00 €
Scénographie	225 000,00 €	Europe (Feder) 50%	993 141,00 €
Signalétique	30 000,00 €	Etat 2,55%	50 561,00 €
Moe Aménagement	145 297,00 €	Mécénat Fondation Crédit agricole	200 000,00 €
Moe Scénographie	40 200,00 €	Ville de Briançon (autofinancement) 10%	198 639,00 €
Total	1 986 282,00 €	Total	1 986 282,00 €

AR PREFECTURE

005-210500237-20151216-DEL20151216198-DE
Regu le 21/12/2015

L'échéancier estimatif est le suivant :

- Lancement de la maîtrise d'œuvre 2016
- Travaux aménagement et scénographie 2016-2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver cette proposition ;
- De s'engager à prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Gérard FROMM ne vote pas pour Madame KHALIFA en référence à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* ».

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

PUBLIÉ LE

21 DEC. 2015

